



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Mardi 8 janvier 2019 à Bruxelles

Président: George Ciamba, ministre roumain délégué aux affaires européennes

La session débutera à 10 heures.

La présidence roumaine présentera ses priorités pour les six prochains mois.

Par ailleurs, la présidence informera les ministres de ses intentions concernant les travaux relatifs au cadre financier pluriannuel pour 2021-2027.

Les deux présentations auront lieu en séance publique.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur une réponse coordonnée face à la désinformation.

Le Conseil examinera l'état d'avancement des dossiers législatifs dans la perspective de la fin du cycle législatif.

Au cours du déjeuner, les ministres procéderont à un échange de vues sur la manière de mieux communiquer sur l'Europe avec les citoyens.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 13 heures).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/fr/webcasts>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"(MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/206173>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Priorités de la présidence roumaine

La présidence roumaine présentera les priorités de son mandat, qui court du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Ces priorités s'articulent autour de quatre axes:

- une Europe de la convergence
- une Europe plus sûre
- une Europe plus forte sur la scène internationale
- une Europe des valeurs communes

Pour en savoir plus, consulter le [site web de la présidence roumaine](#).

Prochain cadre financier pluriannuel

La présidence informera les ministres de ses intentions concernant les travaux relatifs au cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021-2027.

Avant la session du Conseil des affaires générales du 11 décembre 2018, la présidence autrichienne avait présenté deux documents concernant le prochain CFP: un rapport sur l'état d'avancement des travaux et un projet de cadre de négociation.

Le [rapport sur l'état d'avancement des travaux](#) présente les travaux qui ont été menés sur le CFP depuis que la Commission a adopté un ensemble de propositions relatives au cadre financier pluriannuel et des propositions sectorielles en mai et juin 2018.

Le [projet de cadre de négociation](#) rassemble les éléments qui sont les plus susceptibles de nécessiter une orientation politique de la part des dirigeants de l'UE en vue de permettre au Conseil d'arrêter sa position. C'est un outil devant permettre de structurer et de faciliter les négociations sur le CFP. Les premières versions sont élaborées sous la responsabilité de la présidence. Le projet de cadre de négociation fait l'objet de discussions et de mises à jour régulières au fur et à mesure que les négociations progressent.

Lors de leur réunion des 13 et 14 décembre 2018, les dirigeants de l'UE se sont félicités des travaux préparatoires intenses qui ont été menés sous la présidence autrichienne. Ils ont demandé à la présidence roumaine de poursuivre ces travaux et d'élaborer une orientation pour la prochaine étape des négociations, afin qu'un accord puisse intervenir au sein du Conseil européen à l'automne 2019.

Une réponse coordonnée face à la désinformation

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la réponse coordonnée à la désinformation.

Le débat interviendra alors que plusieurs initiatives ont récemment été prises pour lutter contre la désinformation et que le Conseil européen a appelé à une réponse coordonnée aux défis dans ce domaine, en particulier en vue des prochaines élections européennes.

Lors de leur réunion des 13 et 14 décembre 2018, les dirigeants de l'UE ont demandé la mise en œuvre rapide et coordonnée du [plan d'action conjoint sur la désinformation](#) présenté par la Commission et la haute représentante le 5 décembre 2018. Le Conseil a été invité à poursuivre les travaux sur cette question et à en rendre compte au Conseil européen en mars 2019. Le débat au sein du Conseil des affaires générales constitue une partie de la réponse à cet appel.

Au cours de leur échange de vues, les ministres devraient s'attacher à répondre à trois questions:

- quels points essentiels du plan d'action faudrait-il traiter en priorité compte tenu des prochaines élections au Parlement européen?
- comment garantir au mieux la cohérence entre les dimensions internes et externes de la lutte contre la désinformation?
- compte tenu des défis posés par les campagnes de désinformation en ligne et hors ligne, comment l'UE et les États membres peuvent-ils intensifier les efforts qu'ils déploient pour sensibiliser davantage la société à la désinformation et pour renforcer la résilience des citoyens des États membres et de leurs partenaires et leur permettre de se forger des opinions éclairées?

Le débat appuiera les efforts déployés par les États membres et les institutions européennes en vue de renforcer leur action coordonnée dans ce domaine. Il contribuera par ailleurs à l'élaboration d'une stratégie de l'UE à long terme face à la désinformation.

Le plan d'action contre la désinformation, présenté le 5 décembre 2018, repose sur quatre piliers:

- améliorer les capacités des institutions de l'Union à détecter, analyser et mettre en lumière les cas de désinformation
- renforcer les réponses coordonnées et conjointes à la désinformation par les institutions de l'UE et les États membres
- mobiliser le secteur privé pour combattre la désinformation
- sensibiliser la population à la problématique de la désinformation

Les actions suivantes figurent au nombre de celles qui sont proposées:

- 1) renforcer les capacités des task forces sur la communication stratégique du SEAE et des délégations de l'Union pour détecter, analyser et mettre en lumière les activités de désinformation;
- 2) réévaluer les mandats des task forces "Balkans occidentaux" et "Sud" sur la communication stratégique afin de leur permettre de s'attaquer efficacement à la désinformation dans ces régions;
- 3) établir, d'ici mars 2019, un système d'alerte rapide pour réagir aux campagnes de désinformation;
- 4) dans la perspective des prochaines élections européennes, intensifier les efforts de communication sur les valeurs et les politiques de l'Union;
- 5) renforcer les communications stratégiques dans le voisinage de l'Union;
- 6) surveiller de près la mise en œuvre du [code de bonnes pratiques contre la désinformation](#), sur lequel des plateformes en ligne et le secteur de la publicité ont marqué leur accord en septembre 2018;
- 7) sensibiliser davantage aux effets négatifs de la désinformation et soutenir les médias indépendants et un journalisme de qualité ainsi que la recherche sur la désinformation;
- 8) soutenir la création d'équipes multidisciplinaires de vérificateurs de faits et de chercheurs indépendants afin de détecter et de dénoncer les campagnes de désinformation;
- 9) soutenir une coopération transfrontière entre des praticiens de l'éducation aux médias ainsi que le lancement d'outils pratiques pour promouvoir l'éducation de la population aux médias;
- 10) mettre en œuvre le [paquet électoral](#) présenté par la Commission le 12 septembre 2018, et notamment la [recommandation de la Commission](#) sur les réseaux de coopération électorale, la transparence en ligne, la protection contre les incidents de cybersécurité et la lutte contre les campagnes de désinformation.

Voir aussi [Questions et réponses – L'UE intensifie son action en matière de lutte contre la désinformation](#)

État d'avancement des dossiers législatifs

Le Conseil examinera l'état d'avancement des dossiers législatifs dans la perspective de la fin du cycle législatif.